

## **EXTRAIT du REGISTRE** **des Délibérations du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PRESTATION D'INTERVENTION MUSICALE EN MILIEU SCOLAIRE**

Séance du 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures et douze minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt et un septembre deux mille vingt-trois.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 20**

BILLON-BERTHET Claire, BOURGEOIS Didier, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 7**

BEVOZ Sébastien pouvoir à Madame Marie-Hélène PERILLAT  
BORGEOIS Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT  
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Jacques FUMEX  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Le Maire  
LYAUDET Stéphane pouvoir à Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON  
MARTINE Christine pouvoir Monsieur Gilbert LEMOINE  
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 2**

BOYER Corinne  
CRETIER Humbert

**en présence de 20 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants,**

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la convention de prestation d'intervention musicale en milieu scolaire du 14 avril 2022

**Vu** la délibération n°2022-029 du 23 février 2022 actant l'acceptation de l'offre formulée par l'association « MUSICOLE » pour réaliser des interventions musicales en milieu scolaire portant sur la période et sur les écoles des communes prévues dans la convention du 14 avril 2022

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les modalités des interventions de l'association MUSICOLE en milieu scolaire, leur coût et les modalités de règlement définies dans la convention :

- Fréquence des interventions : 1 intervention par classe et par semaine scolaire répartie sur 34 semaines scolaires.
- Montant global estimatif pour une année scolaire complète de 5 périodes se décompose ainsi :

PRIX UNITAIRE	Quantité	PU €TTC	Prix total €TTC
Intervention en milieu scolaire (45min)	20 x 34	33	22 440
Réunion pour définir et construire le projet pédagogique de l'année dans chaque école (3h)	7	132	924
Réunion annuelle en début d'année scolaire et fin d'année scolaire de la concertation de MUSICOLE avec les équipes enseignantes et la Mairie	2	88	176
Réunion de suivi de MUSICOLE avec la Mairie (1h)	3	44	132
Point comptable de Reporting des heures par période scolaire	5	44	220
<b>TOTAL</b>			<b>23 892</b>

Monsieur le Maire rappelle que pour l'année scolaire 2022/2023, la facture de l'association MUSICOLE s'est élevée à 21 450 €.

Conformément au suivi de la commission AFFAIRES SCOLAIRES JEUNESSE, Madame BILLON-BERTHET Claire a rencontré l'association MUSICOLE début septembre 2023 qui lui a fait part d'une demande d'augmentation du coût de la prestation de l'intervention musicale suite à la hausse des salaires.

Considérant que le prix unitaire des prestations est révisable annuellement selon accord entre les deux parties et donne lieu à avenant,

Considérant l'avis favorable de la Commission FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL en date du 18 septembre 2023, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter l'avenant N°1, annexé, relatif à la convention de prestation d'intervention musicale en milieu scolaire comme suit :

	CONVENTION actuelle			Proposition nouveau tarif		
	Quantité	PU €TTC	Prix total €TTC	Quantité	PU €TTC	Prix total €TTC
Intervention en milieu scolaire (45 min)	20 classes x 34 semaines	33 €	22 440 €	19 classes x 34 semaines	38,25 €	24 709,50 €
Réunion pour définir et construire le projet pédagogique de l'année dans chaque école (3h)	7 réunions	132 €	924 €	7 réunions	153 €	1 071 €
Réunion annuelle en début d'année scolaire et fin d'année scolaire de la concertation de MUSICOLE avec les équipes enseignantes et la Mairie	2 réunions	88 €	176 €	2 réunions	102 €	204 €
Réunion de suivi de MUSICOLE avec la Mairie (1h)	3 réunions	44 €	132 €	3 réunions	51 €	153 €
Point comptable de reporting des heures par période scolaire	5 réunions	44 €	220 €	5 réunions	51 €	255 €
<b>TOTAL</b>			<b>23 892 €</b>			<b>26 392,50 €</b>

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **ADOPTE** l'avenant N°1, annexé, relatif à la convention de prestation d'intervention musicale en milieu scolaire :

↳ portant modification du coût des interventions musicales dans les écoles comme suit :

	Avenant n°1		
	Quantité	PU €TTC	Prix total €TTC
Intervention en milieu scolaire (45 min)	19 classes x 34 semaines	38,25 €	24 709,50 €
Réunion pour définir et construire le projet pédagogique de l'année dans chaque école (3h)	7 réunions	153 €	1 071 €
Réunion annuelle en début d'année scolaire et fin d'année scolaire de la concertation de MUSICOLE avec les équipes enseignantes et la Mairie	2 réunions	102 €	204 €
Réunion de suivi de MUSICOLE avec la Mairie (1h)	3 réunions	51 €	153 €
Point comptable de reporting des heures par période scolaire	5 réunions	51 €	255 €
<b>TOTAL</b>			<b>26 392,50 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent avenant,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

